

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00425

Numéro SIREN : 879 691 442

Nom ou dénomination : A.D. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2021 sous le numéro de dépôt 2026



Audit & Gestion

**Experts Comptables
Commissaires aux Comptes**

Inscrits au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**APPORT DES ACTIONS DE M. GALMICHE A LA SOCIETE A.D
PARTICIPATIONS**

293 Avenue des Granges Bardes – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Monsieur

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée en date du 10 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de 100 parts sociales de l'EURL A.D PARTICIPATIONS apportées par Monsieur Damien GALMICHE à la SAS A.D. PARTICIPATIONS.

Monsieur Damien GALMICHE apporte à la SAS A.D. PARTICIPATIONS les 100 parts sociales de l'EURL A.D. PARTICIPATIONS (EURL au capital de 8 000 € dont le siège social est Avenue du Maréchal de Turenne ZAC du Lac 70300 LUXEUIL LES BAINS, immatriculée au RCS VESOUL sous le numéro 429 918 626). Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

I/ Description de l'opération :

Monsieur Damien GALMICHE a décidé d'apporter les 100 parts sociales détenues de l'EURL A.D PARTICIPATIONS à la SAS A.D PARTICIPATIONS.

Les apports seront rémunérés par l'attribution à Monsieur Damien GALMICHE de 30 000 actions d'une valeur de 10 euros chacune.

Les actions seront émises lors d'une augmentation de capital.

II/ Vérifications effectuées

Nous rappelons que les diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité. L'estimation est effectuée au vu du bilan comptable arrêté au 31.12.2020.

Estimation des actions – suivant les données ci-dessous synthétisées :

Méthode de l'actif net corrigé :

Capitaux propres au 31.12.2020 :	180 715 €
Plus-value latente sur actif immobilisé :	170 358 €
D'où une valorisation de :	351 073 €

Valeur selon la moyenne de l'EBE des 2 derniers exercices :

EBE x 7 soit 7 x 27 860 €	195 023 €
Trésorerie au 31.12.2020	92 895 €
Dettes à long terme	- 68 878 €
D'où une valorisation de :	219 040 €

Moyenne pondérée des deux méthodes :

Actif net corrigé x 2	702 146 €
EBE x 1	219 041 €

D'où une valorisation de : 307 062 €

III / Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 300.000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant des actions émises par la société bénéficiaire.

Fait à Bourg-en-Bresse,
le 15 septembre 2021

Pour le Cabinet AGIR Audit & Gestion
Le commissaire aux apports
Cyriac BABAD